



PRESIDENCY OF FINLAND
Council of Europe
November 2018 – May 2019
PRÉSIDENTIE DE LA FINLANDE
Conseil de l'Europe
Novembre 2018 – Mai 2019



ICRW(2019)4 final

23/08/2019

7^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FEMMES ROMS

ACCÈS DES FEMMES ROMS ET ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE À LA JUSTICE ET AUX DROITS

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION THÉMATIQUE SUR L'INTÉGRATION DES ROMS ET
DES GENS DU VOYAGE (2016-2019) ET PRÉPARATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION
STRATÉGIQUE POST-2019 POUR L'INTÉGRATION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE**

organisée sous l'égide de la présidence finlandaise
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

**25-27 mars 2019
HANAHOLMEN
Centre culturel suédo-finlandais
Espoo, Finlande**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**par Gwendolyn Albert
Rapporteuse générale**

Introduction

Dans leur vie quotidienne, concernant les rôles de genre, beaucoup de femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage sont prises en étau entre d'une part le respect des traditions et, d'autre part, les nouvelles attentes de la société et leurs propres aspirations

L'objectif général de cette conférence est de reconnaître le droit des femmes roms et des femmes appartenant à la communauté des Gens du voyage de mener leur vie librement et de faire leurs propres choix, sans être soumises à des pressions abusives de la part de leur communauté, de leur famille ou de l'État où elles résident. Son but est d'attirer l'attention sur les obstacles qui entravent sérieusement l'accès de ces femmes à la justice et aux droits.

La Finlande est à l'avant-garde des problématiques actuelles en matière de droits de l'homme que traite le Conseil de l'Europe, et notamment la promotion des droits fondamentaux des groupes défavorisés et vulnérables, que sont en particulier les femmes et les Roms. Dans le cadre des priorités définies par la présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la Finlande a accueilli à Espoo la 7^e Conférence internationale des femmes Roms, du 25 au 27 mars 2019.

La conférence avait trois objectifs : premièrement, examiner l'état actuel de l'accès des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage à la justice et aux droits dans les États membres du Conseil de l'Europe ; deuxièmement, examiner comment le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) a été appliqué par les États membres ; et enfin, définir les grandes lignes d'un Document d'orientation stratégique post-2019 pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

Ce rapport analyse les principales conclusions de la conférence concernant chacun de ces points. Il se termine par les recommandations formulées par les participants au cours des séances plénières et des ateliers.

1. Observations générales sur la discrimination à l'égard des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage, leur participation à l'élaboration de la politique d'intégration et leur accès à la justice et aux droits

Selon de nombreux participants à la conférence, la discrimination intersectionnelle qui frappe les femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage est un obstacle majeur à leur accès à la justice et aux droits. Les crimes de haine commis à leur encontre dans toute l'Europe, y compris la violence d'extrême droite et la violence qui tue, sont un grave problème. Les expulsions forcées et, dans les écoles, la ségrégation des enfants roms ou issus de la communauté des Gens du voyage sont des indicateurs clairs d'un accès toujours médiocre à la justice et aux droits. Au niveau national, de hauts responsables politiques, toutes tendances confondues, mais aussi les partis politiques populistes et extrémistes usent de la rhétorique antisigane et antinomade et encouragent ouvertement et en toute impunité la violence contre les Roms et les Gens du voyage. De leur côté, les institutions chargées de protéger les communautés roms contre le discours de haine et les crimes motivés par la haine sont encore et toujours incapables ou peu disposées à contrer cette situation. Dans de nombreux pays, les politiques concernant les Roms et les Gens du voyage sont généralement inefficaces et la participation des intéressés à tous les niveaux de leur élaboration est inexistante voire sans effet. En outre, la voix de la société civile rom s'est affaiblie dans de nombreux pays européens, tels que la République tchèque, la

Hongrie ou la République slovaque, en raison de la réduction du soutien financier aux structures publiques favorisant l'intégration des Roms. Enfin, face aux questions qui touchent Roms et Gens du voyage, certains États optent aujourd'hui pour des approches discriminatoires.

Privées de financement et de ressources humaines en suffisance, les organisations de défense des droits civils des Roms et des Gens du voyage sont tenues à l'écart des processus de conception, de mise en œuvre et de suivi des politiques, sur lesquels de nombreux autres acteurs exercent par contre une influence décisive. Cette situation est bien évidemment fortement préjudiciable à ces processus. La non-prise en compte du mouvement des droits civils des Roms et des Gens du voyage, passé et présent, est un aspect déterminant de cette situation. Les ONG observent fréquemment que, à de très rares exceptions près, les gouvernements et les institutions ne veulent pas ou ne peuvent pas collaborer efficacement avec les Roms et les Gens du voyage. On observe également que certains États membres ont tendance à parler de la discrimination à l'égard des Roms comme d'un « problème européen » afin d'éviter d'en assumer la responsabilité. L'apatridie et l'inégalité devant la loi renforcent encore la vulnérabilité de certains Roms. Pire encore, dans de nombreux cas, la communauté internationale n'a pas accordé aux Roms et aux Gens du voyage une protection adéquate.

Dans l'état actuel des choses, M. Rauno Merisaari, ambassadeur de la Finlande pour les droits de l'homme, a déclaré à la conférence que, en tant que membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, « la Finlande était prête pour une politique européenne plus ambitieuse en faveur des Roms ». Il a souligné que la promotion de la politique européenne au niveau du Conseil de l'Europe passait par la participation des femmes et que les femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage sont en la matière une véritable force motrice. Il a appelé les autres États membres à renforcer leur engagement politique, notamment sous la forme de ressources accrues aux programmes de l'Organisation. Les politiques locales, nationales et européennes devraient se compléter dans l'objectif de réduire la discrimination structurelle et, à cette fin, s'appuyer sur les traités relatifs aux droits de l'homme, le financement de projets par le Conseil de l'Europe, l'ECRI et les fonds de l'UE, tant au niveau national que local. L'idéal serait une approche à deux niveaux associant les politiques nationales d'intégration à des actions ciblées au niveau local. Mais, trop souvent, un seul niveau est privilégié avec, en conséquence, un impact moindre à long terme. Cette approche à deux niveaux doit être ancrée dans une participation significative des Roms et des Gens du voyage, qu'il faut encourager à faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques au moyen d'un dialogue politique inscrit dans le long terme. La question devrait faire l'objet de plus amples discussions au Conseil des Ministres. Le Conseil de l'Europe doit gagner en force en s'alliant aux défenseurs des droits de l'homme. Ce message de solidarité avec les défenseurs des droits de l'homme, la présidence finlandaise du Conseil de l'Europe le véhicule dans ses campagnes sur les médias sociaux (« I STAND WITH HUMAN RIGHTS DEFENDERS » – #WeSupportHumanRights).

2. Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019)

Dans ses observations liminaires, Mme Tarja Halonen, ancienne Présidente de la Finlande, a fait observer que les États membres du Conseil de l'Europe ne mettent pas à profit les possibilités d'intégration des Roms et des Gens du voyage et que, par ailleurs, ils ne se mobilisent pas suffisamment pour lutter contre la discrimination structurelle exercée à leur

égard en Europe. Ses observations ont été suivies d'un résumé du bilan de la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage par M. Hallvard Gorseth, chef du Service de l'anti-discrimination, chef de Service a.i. de l'Équipe Roms et Gens du voyage, Direction générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe. Notant que la Finlande accueillait pour la deuxième fois la Conférence internationale des femmes roms du Conseil de l'Europe, M. Gorseth l'a remerciée pour son engagement. Il a indiqué que l'intersectionnalité était une question qui tenait à cœur le Conseil de l'Europe et que l'examen de la mise en œuvre du plan d'action inclurait une perspective de genre, en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à la justice, la promotion de l'égalité et la protection des droits en matière de procréation et de la cohésion familiale.

2.1. Évaluation par le Conseil de l'Europe de la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) par le biais de projets

M. Thorsten Afflerbach, Chef de Division de l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe, rappelle que les trois priorités du Plan d'action sont les suivantes: 1) Lutter contre les préjugés, la discrimination et les crimes contre les Roms et les Gens du voyage (« antitsiganisme ») ; 2) Démontrer des modèles innovants pour des politiques inclusives en faveur des plus vulnérables ; et 3) Promouvoir des modèles innovants pour des solutions au niveau local. Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM), qui comprend des experts de 41 des 47 États membres du Conseil de l'Europe, analyse actuellement sa mise en œuvre. Depuis 2015, des réunions semestrielles du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage ont également eu lieu. Ce plan a été mis en œuvre dans le cadre de programmes conjoints avec la Commission européenne tels que INSCHOOL, JUSTROM, ROMACT et ROMACTED, grâce à des formations sur l'application des lois, à un appui à l'Institut européen des arts et de la culture roms (ERAC), ainsi qu'à des conférences internationales sur les femmes roms et à leurs formations de suivi.

Le programme conjoint UE/Conseil de l'Europe ROMACT a été mis en œuvre depuis 2013 dans 105 municipalités de Bulgarie et de Roumanie dans le but de développer les capacités au niveau local aux fins de renforcer la volonté politique et l'implication dans le domaine des politiques. Le projet visait à améliorer la démocratie locale, l'obligation de rendre compte, la capacité d'intégration et de réactivité envers les citoyens roms et, partant, la fourniture et l'utilisation de services.

De même, le programme ROMACTED (2017-2020) visait à mobiliser la volonté politique des collectivités locales ainsi que leur implication dans le domaine des politiques dans le but de favoriser la gouvernance locale démocratique. Le programme est actuellement mis en œuvre dans 61 municipalités des Balkans occidentaux et en Turquie. Comme ROMACT, il a stimulé l'autonomisation des communautés roms locales et leur capacité à contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des plans et projets les concernant. Le projet a également aidé les autorités locales à intégrer une dimension et des mesures spécifiques pour les Roms dans les politiques générales, les budgets et les services publics relevant de leur compétence. La participation des femmes roms au niveau local, en particulier en tant que membres des groupes d'action communautaire, et la conception de solutions locales spécifiques répondant aux priorités identifiées par les femmes dans la communauté ont été des caractéristiques essentielles de ce programme.

L'équilibre entre les sexes était un aspect important de ces programmes: 55% des participants aux réunions locales de ROMACT étaient des femmes, tandis qu'un total de

281 femmes participaient régulièrement aux réunions des groupes d'action communautaire et à d'autres dynamiques locales générées par ROMACTED. Il a été décidé, pour les deux programmes et dans certaines municipalités, d'avoir un ou plusieurs groupes d'action communautaire spécifiques composés uniquement de femmes roms, tandis que dans d'autres municipalités, il reste difficile de mobiliser les femmes roms pour qu'elles participent régulièrement au processus. Toutes les équipes ROMACT et ROMACTED, régionales, nationales et locales, ont pour priorité d'améliorer les conditions de participation des femmes roms.

La 6^e Conférence internationale des femmes roms sur l'amélioration de la participation et de la représentation politiques des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage a été suivie de sessions de formation tout au long de la période 2017-2018. La Conférence elle-même a réuni quelque 70 femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage, membres de partis ou membres en exercice de parlements, experts et diplomates et plus de 100 participants au total. L'une de ses principales recommandations aux partis politiques, aux organisations internationales, aux représentants gouvernementaux et européens - à savoir former les femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage afin qu'elles se présentent aux élections - a été suivie de sessions de formation en 2017 en Allemagne et en 2018 en Moldova. En 2019, une session de formation a été envisagée en Grèce. Les organisations internationales, les gouvernements, la société civile, les praticiens et les universitaires devraient également investir dans le renforcement des capacités, et il faudrait promouvoir des bonnes pratiques, telles que les médiateurs communautaires (comme dans un projet en cours en Ukraine). Il conviendrait de prendre des dispositions pour supprimer les obstacles au vote, notamment pour résoudre les problèmes fondamentaux que sont l'absence de documents d'identité et l'apatridie. Des mesures visant à accroître la participation politique des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage devraient être encouragées dans le cadre d'une stratégie globale en faveur de l'égalité des genres, notamment des mesures visant à éradiquer les stéréotypes fondés sur le genre et le sexisme. En conséquence de la conférence, 13 partis politiques présents ont signé l'Engagement sur la participation politique des femmes roms, qui a été traduit en 15 langues¹. Le 8 avril 2018, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Jagland) a exhorté les partis politiques à accélérer l'entrée en politique des femmes issues des communautés roms et de Gens du voyage, se référant au document précité auquel l'Équipe Roms et Gens du voyage invite à adhérer largement. De nombreux documents audiovisuels et écrits de la conférence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/en/web/roma-and-travellers/international-roma-women-s-rights-conferences>.

Le Programme conjoint pour l'accès des femmes roms à la justice (JUSTROM), mis en œuvre en Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie, a permis de fournir une aide juridique et une formation en créant des maisons du droit (deux par pays). À ce jour, plus de 3 000 femmes de plus de 50 communautés ont pu recevoir des informations et des services dans le cadre de ce projet. La deuxième phase a donné lieu à la publication de plus de 600 observations juridiques. Des formations ont été proposées à plus de 140 juges, 130 policiers et au personnel des prisons pour femmes. Mme Michèle Bergdoll, responsable du programme, ainsi que des représentants de trois équipes de pays, ont présenté leur méthode, qui consiste d'abord à informer les femmes roms de leurs droits, puis à dispenser une formation aux professionnels du droit (juges, avocats, policiers, personnel pénitentiaire, procureurs), médias et travailleurs sociaux sur l'accès des femmes roms à la justice, l'antitsiganisme et les normes du Conseil de l'Europe. Elle souligne que, pour renforcer le sentiment d'adhésion, toutes les parties prenantes (associations du barreau, société civile, organismes

¹ <https://rm.coe.int/pledge-on-political-representation-of-roma-women-/168076252b>

de promotion de l'égalité, police, universités, autorités locales et nationales) ont été associées à l'élaboration de la proposition de prolongation de deux ans du projet.

Mme Alexandra Karagianni (Grèce) estime que le programme ne se limite pas à l'amélioration de l'accès aux tribunaux ou à l'obtention d'avocats, car l'accès à la justice ne peut pas exister tant que de nombreux Roms ont peur du système. Au cours de la phase pilote, il a été plus facile d'adopter une approche descendante, car la principale priorité était de communiquer les conclusions du programme aux autorités, et ce plaidoyer a abouti à une modification importante de la loi sur l'enregistrement des naissances incluant les femmes roms, à des améliorations procédurales concernant les cartes d'identité et à l'adoption par le Parlement grec d'une législation améliorant l'accès des Roms à la citoyenneté. L'équipe JUSTROM a également lancé l'adaptation éventuelle d'une nouvelle loi sur la violence sexiste prise en charge par l'Organe national pour l'égalité des sexes. Lors de la phase JUSTROM2, il a été décidé d'utiliser une approche ascendante pour autonomiser la communauté et de conseiller les professionnels travaillant pour les centres communautaires sur la manière d'aider leurs bénéficiaires à accéder aux services juridiques. Les équipes de JUSTROM ont également coopéré étroitement avec deux associations féminines et ont souligné qu'il fallait intégrer davantage les questions d'égalité hommes-femmes².

Mme Teodora Krumova (Bulgarie) a exprimé sa gratitude aux personnes qui participent au programme sur le terrain dans deux localités, l'une à Plovdiv, où elles traitent des attitudes patriarcales, des tendances à la radicalisation, de la ségrégation et de la violence à l'égard des femmes, et l'autre à Veliko Turnovo, une localité où la diversité est plus marquée. Dans les deux localités, des organisations puissantes de la société civile ont coopéré en bonne synergie et investi des ressources et des capacités dans le projet. Le réseau de modérateurs communautaires de l'ONG Amalipe, avec le soutien du barreau de Veliko Turnovo, a eu recours à des services juridiques bénévoles par l'intermédiaire de JUSTROM, et les Roms se sont approprié le projet au niveau local. Les femmes roms ont acquis la certitude que les institutions les appuieraient et la communauté a commencé à comprendre que la violence faite aux femmes était inacceptable et qu'elle n'était pas sans conséquence sur le plan du droit pénal. Les institutions ont également entamé un changement d'attitude vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes, qu'elles tendaient à considérer comme le « problème des Roms ». L'Association du barreau de Veliko Turnovo a poursuivi ce travail dans des endroits reculés et la police se réfère également au programme quand il s'agit d'aider les victimes de mariages précoces et de violence à l'égard des femmes.

Mme Argentina Dragutinovic (Italie) informe la conférence que des femmes roms immigrées vivant à Naples ont demandé l'asile politique sans jamais recevoir de réponse officielle. Elles ont fait appel à JUSTROM et compris que le programme visait à aider toute leur famille. Au début, elles croyaient que JUSTROM n'avait d'autres objectifs que de les exploiter, comme le font d'autres ONG. Avec le temps, elles ont compris que ce n'était pas le cas. Le programme bénéficie à 60-70 personnes par semaine dans les maisons du droit. Il les aide, par exemple, à entrer en contact avec les services de soins de santé. Les femmes de la communauté rom immigrée bosniaque renvoyaient d'abord le personnel de JUSTROM vers leurs maris, car elles ne sont pas réellement autorisées à parler pour elles-mêmes ou à présenter leurs propres opinions. Après leur avoir expliqué qu'il souhaitait parler aux femmes, le personnel les a aidées à consulter des médecins et les autorités locales. Beaucoup de ces femmes ignoraient qu'elles pouvaient travailler et, au début, elles ont demandé au personnel de JUSTROM comment leurs maris pouvaient leur permettre

² Recommandation CM/Rec (2017)10 du Comité des Ministres aux États membres sur l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe, voir : <https://rm.coe.int/168075f2ab>.

d'exercer une activité à l'extérieur du foyer. Pourtant, en deux ans, 15 d'entre elles ont trouvé un emploi et les hommes de la communauté en sont fiers. En Italie, JUSTROM a également inscrit 172 enfants à l'école pour la première fois, du primaire au secondaire. À Giuliano, par exemple, les enfants roms avaient été renvoyés de l'école parce que les parents non roms avaient peur des maladies infectieuses ; JUSTROM a fait vacciner tous les enfants et a aidé les parents à les inscrire dans un établissement susceptible de les accueillir.

2.2. Points de vue des ONG roms sur la mise en œuvre du Plan d'action thématique

Mme Miranda Vuolasranta, présidente du FERV (Forum européen des Roms et des Gens du voyage) et présidente a.i.³ du Réseau international de femmes roms IRWN/Phenjalipe, a présenté le point de vue du FERV sur la mise en œuvre du plan d'action. Elle a d'abord souligné que le FERV a pour mission de fédérer des membres actifs⁴ et non d'agir. Il mène des démarches de plaidoyer pour la lutte contre la discrimination raciale et pour l'amélioration des conditions de vie des Roms en Europe en relayant les préoccupations des Roms, et notamment en contribuant à la conception des réunions du Conseil de l'Europe sur les droits des femmes et en s'y joignant, en participant aux Dialogues avec la société civile des Roms et des Gens du voyage et à d'autres conférences.

La présidente du FERV a fait remarquer qu'il existe 3 500 organisations de Roms et de Gens du voyage en Europe mais que celles qui sont les plus régulièrement conviées aux consultations internationales sur les politiques relatives aux Roms et aux Gens du voyage sont celles qui sont basées à Bruxelles. Elle a également regretté que les organisations de Roms et de Gens du voyage n'aient pas été associées à l'élaboration du plan d'action et qu'elles n'aient pas été suffisamment informées de l'impact des projets mis en œuvre dans ce cadre.

Son examen des rapports d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action lui a permis de formuler les observations suivantes :

- 1) En ce qui concerne la première priorité, à savoir la lutte contre l'antitsiganisme, y compris la criminalité, la discrimination et les préjugés à l'égard des Roms et des Gens du voyage, les activités signalées ne semblent pas avoir été d'une nature ou d'une ampleur permettant d'obtenir des résultats convaincants. Les rapports d'étape ne donnent pas de détails concernant leurs bénéficiaires et leur impact. Une évaluation synthétique de l'impact de la campagne Dosta! s'impose et sa mise en œuvre requiert des partenariats resserrés avec la société civile.
- 2) En ce qui concerne la deuxième priorité, à savoir l'amélioration de l'accès à la justice, les rapports ne décrivent pas l'impact des réunions de la Plateforme opérationnelle pour l'égalité des Roms (OPRE) ; bien qu'une déclaration conjointe de l'OPRE sur les expulsions de Roms et de Gens du voyage ait été coordonnée par l'Équipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms et signée par six organisations intergouvernementales, il n'est pas fait état de l'impact de cet exercice⁵. De même, il faudrait procéder à une évaluation synthétique de l'impact de JUSTROM et en informer clairement le public et la société civile rom ; outre des informations quantitatives sur le

³ La nouvelle présidente de IRWN/Phenjalipe, Christina Raducan, a été élue suite à cette intervention.

⁴ Représentant l'Union romani internationale (URI), le Congrès national des Roms (CNR), le Réseau international des femmes roms (IRWN-Phenjalipe), Gypsies and Travellers International Evangelical Fellowship (GATIEF), l'organisation de jeunesse rom East Meets West (EMW), International Roma Evangelical Mission (IREM).

⁵ <https://rm.coe.int/1st-progress-report-implementing-the-action-plan/168073df4e>

nombre d'événements, il faudrait fournir des données relatives à leurs répercussions et à leur pérennité.

- 3) En ce qui concerne la troisième priorité, à savoir l'autonomisation et la participation, c'est dans ce domaine que le FERV estime que les avancées ont été les moins significatives. La question s'est posée de savoir si les consultants et experts engagés pour concevoir et mettre en œuvre les projets d'autonomisation sont véritablement les mieux placés pour en évaluer l'efficacité et l'impact. En outre, les rapports de mise en œuvre ne montrent pas clairement dans quelle mesure le Conseil de l'Europe soutient financièrement et techniquement la contribution de la société civile à ses activités.

Mme Manjola Veizi, vice-présidente de IRWN/Phenjalipe, a passé en revue les activités entreprises récemment par ce réseau pour et avec les femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage, ainsi que son évaluation du plan d'action. En 2016, l'Équipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms et la députée européenne Soraya Post ont apporté leur soutien à une réunion à Bruxelles entre l'IRWN et Phenjalipe pour créer un nouveau réseau commun visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles roms. Les membres⁶ ont convenu de fusionner leurs objectifs et de donner la priorité à la Stratégie pour la promotion des femmes et des filles roms (2014-2020). En juin 2016, 17 membres de IRWN/Phenjalipe ont été invités par le Conseil de l'Europe pour une visite d'étude de deux jours à Strasbourg, où ils ont suivi une formation à la collecte de fonds et d'autres compétences. Les objectifs à court et à long terme du réseau ont été définis et les responsabilités et tâches initiales ont été réparties. Le réseau a contribué à la mise sur pied de la sixième Conférence internationale des femmes roms ; 23 organisations de femmes roms ont proposé comme thème le défaut de participation des femmes roms aux organes de décision. Les difficultés administratives liées à l'enregistrement du nouveau réseau en France n'ont été résolues qu'en 2018, lorsque l'Unité Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe a invité les membres du comité directeur du réseau à se réunir à Strasbourg pour finaliser les démarches.

En ce qui concerne le plan d'action thématique, l'IRWN/Phenjalipe s'est félicité des efforts déployés à ce jour par les États membres du Conseil de l'Europe pour former la police et d'autres organes de l'administration publique à l'antitsiganisme. Toutefois, il estime que cela ne saurait être suffisant si l'on ne s'engage pas à renforcer la législation anti-discrimination au moyen de sanctions plus sévères. De même, le réseau se félicite des programmes conjoints ROMACT, ROMACTED et JUSTROM, mais s'inquiète du fait que la société civile rom n'a pas été associée à leur conception. Enfin, l'IRWN/Phenjalipe n'a pas été informé de l'impact de l'Engagement sur la participation politique et la représentation des Roms et des Gens du voyage.

⁶ Des pays suivants : Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Croatie, France, Hongrie, Italie, Moldova, Monténégro, Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie et Serbie.

3. Document d'orientation stratégique post-2019 pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage

L'élaboration d'un Document d'orientation stratégique post-2019 pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage coïncide avec la décision de la Commission européenne de prolonger le Cadre de l'UE pour l'intégration des Roms par-delà 2020. Madame la députée Sirpa Pietikainen (PPE) a informé les participants à la conférence qu'elle avait signé une lettre envoyée à la Commission européenne demandant l'extension de ce dispositif, en partie parce que les 28 n'ont pas tous profité des fonds disponibles pour promouvoir l'inclusion des Roms – un fait auquel la prochaine stratégie du Conseil de l'Europe doit, d'une certaine manière, remédier.

M. Hallvard Gorseth, chef du Service de l'anti-discrimination, chef de Service a.i. de l'Équipe Roms et Gens du voyage, Direction générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe, a déclaré que la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe fixera les priorités de ses futurs travaux en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage. Il a également souligné que la contribution des organisations de femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage à la définition de ces travaux, pendant et après la réunion, sera cruciale.

À ce propos, Mme Mervi Sarimo, conseillère ministérielle au ministère finlandais de la Justice, a affirmé que le soutien aux victimes de la criminalité était une étape cruciale pour promouvoir l'égalité d'accès à la justice. Les deux principaux instruments juridiques internationaux sur lesquels s'appuyer sont la directive européenne de 2012 sur la protection des victimes de la criminalité et la Convention d'Istanbul. Les États doivent veiller à ce que les victimes et leurs familles aient accès gratuitement aux services d'assistance qui leur sont destinés, y compris des conseils sur des questions financières et pratiques, une aide psychologique et l'orientation vers d'autres services, car certaines d'entre elles peuvent avoir besoin de l'aide d'experts. Les femmes et les enfants devraient avoir accès à un hébergement et à des services de soutien spécialisés en raison du risque de victimisation répétée. Quant aux victimes de violence dans les relations intimes, de violence fondée sur le genre et de violence sexuelle, elles requièrent un soutien psychologique. Des lignes téléphoniques accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, devraient fournir ces services. La directive de l'UE stipule que les États membres doivent veiller à ce que les victimes soient reconnues et traitées de manière non discriminatoire dans le cadre des procédures pénales ; la citoyenneté, la nationalité ou le statut de résident, notamment, ne doivent pas être des motifs de discrimination. Faute d'être signalées, les violences peuvent dégénérer en persécution et, si les victimes d'actes criminels ont droit à une assistance, elles doivent le savoir pour y avoir accès. Il est donc nécessaire de sensibiliser davantage la communauté des Roms et des Gens du voyage à ce problème.

M. Ioannis Dimitrakopoulos, conseiller scientifique à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), a déclaré que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes concerne l'ensemble de la société. Or, sur tout le continent, on constate une régression dans ce domaine, à laquelle il faut remédier. Les femmes roms et les femmes issues de la communauté des Gens du voyage sont particulièrement vulnérables, et le mariage précoce et le mariage d'enfants dans certaines communautés rend la situation plus complexe. Il est important que les femmes et les filles de ces communautés revendiquent leurs droits. Des études de la FRA démontrent en effet que tel n'est pas le cas actuellement. La Commission européenne a publié des recommandations sur la manière dont les organismes de promotion de l'égalité peuvent atteindre les personnes victimes de discrimination, les inciter à faire valoir leurs droits et renforcer les sanctions pour qu'elles soient dissuasives. Selon elle, les États européens doivent s'engager dans une discussion

avec les communautés roms et des Gens du voyage au sujet de leurs droits. Par exemple, au lieu de déplorer leur manque de participation à l'éducation, l'État doit aider ces dernières à comprendre que l'éducation est un droit pour leurs enfants. Cela implique de faire preuve de transparence sur les questions de harcèlement, de sécurité à l'école, de respect pour différentes langues et de célébration (ou de négation) de l'identité ethnique des enfants. Le travail de la société civile dans ce domaine doit être relayé par les gouvernements et les institutions intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe.

M. Dan Doghi, chef du Point de contact pour les questions relatives aux Roms et aux Sintés du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, a noté que les femmes roms et sintés sont nettement sous-représentées sur le plan politique dans l'espace de l'OSCE, même lorsque leur niveau d'instruction leur permet de faire acte de candidature ; les missions d'observation électorale du BIDDH ont émis des commentaires sur ce point. En termes de participation électorale, faute de documents d'identité, de nombreux Roms et Sintés ne peuvent pas voter. Parmi les autres problèmes figurent le « vote familial » (où les bulletins de vote ne sont pas remplis individuellement), l'achat de votes dans les communautés roms et sintés, etc. Le manque de sensibilisation de ces femmes aux systèmes politiques dans lesquels elles vivent est dû à un défaut d'instruction civique et à l'absence de modèles de rôle en politique. Les partis établis restent pour la plupart fermés aux candidates roms et sintés. La violence à l'égard des femmes d'une manière générale est également un problème persistant et la violence à l'égard des femmes roms et sintés est aggravée par le racisme et d'autres obstacles qu'elles rencontrent lorsqu'elles tentent d'accéder aux services publics, ce qui les expose à un risque accru de violence sexuelle et de traite. Malheureusement, même les autorités de justice pénale ont tendance à excuser la violence à l'égard des femmes dans les familles roms et sintés, qu'elles considèrent comme endémique à leur « culture ». En ce qui concerne d'autres violences visant les femmes roms et sintés, le BIDDH a offert un forum de dialogue sur la question de la stérilisation forcée et coercitive et la nécessité d'indemniser les victimes de ces violations. Les femmes roms et sintés ne savent généralement pas non plus comment obtenir réparation pour les délits commis par la police à l'égard de membres de leur communauté.

4. Recommandations formulées lors des plénières et des ateliers

Plusieurs recommandations concernant la stratégie post-2019 ont été formulées au cours des séances plénières ou des ateliers et diffusées en direct et en ligne. Les participants ont donc pu y réagir en temps réel, tant à distance que sur place. La diffusion en direct et la possibilité de formuler des commentaires en ligne ont doublé le nombre de participants à la conférence. Cette approche de communication transparente a été grandement appréciée par les participants et les observateurs.

4.1. Recommandations formulées en plénière

- 1) Madame la députée Sirpa Pietikainen (PPE) a recommandé la mise en place, au niveau institutionnel, d'un porte-parole spécial pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans le cadre de l'ordre international et au niveau intergouvernemental en Europe.
- 2) La présidente du FERV, Mme Miranda Vuolosranta, a proposé de procéder à une analyse de l'impact du programme Dosta! et de l'améliorer sur la base de cette analyse. Elle a également déclaré qu'il était très important d'associer davantage d'ONG de la société civile au niveau national et européen à sa diffusion.

- 3) Mme Manjola Veizi, vice-présidente de IRWN/Phenjalipe, a proposé que le Conseil de l'Europe envisage la désignation d'un membre de la société civile rom et des Gens du voyage dans chacun de ses pays membres participant au CAHROM, avec pour mission de dialoguer avec les organisations de la société civile rom et des Gens du voyage et de les impliquer dans le CAHROM.
- 4) Mme Ursula Till-Tentschert, cheffe d'unité adjointe, Unité Assistance technique et renforcement des capacités, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), a recommandé d'utiliser le règlement général sur la protection des données pour promouvoir le respect des dispositions relatives aux droits fondamentaux et protéger contre la discrimination en exigeant la transparence dans la conception des algorithmes générant des mégadonnées ; d'évaluer l'impact potentiellement discriminatoire des décisions fondées sur des données ; et d'insister pour que des explications significatives soient fournies sur le fonctionnement des algorithmes afin que les individus puissent contester de telles décisions et avoir accès à des recours lorsque celles-ci sont susceptibles de se traduire par une discrimination ou une violation d'autres droits.
- 5) Mme Carmen Santiago Reyes, Espagne, Mme Yvonne MacNamara et Mme Jenni Berlin du Traveller Movement, Royaume-Uni, ainsi que Mme Jenita Rauta, de la police finlandaise, ont toutes examiné comment les campagnes en ligne et la technologie des smartphones peuvent être utilisées pour encourager les victimes et témoins de discrimination et de crimes de haine à signaler ces violations aux autorités. Elles ont également recommandé d'envisager l'utilisation de ces technologies pour donner aux femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage les moyens d'accéder au système judiciaire.

4.2. Recommandations formulées lors des ateliers

4.2.1. Coopération des réseaux de femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage avec les programmes conjoints ROMACT et ROMACTED du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

- 1) Attribuer de nouvelles ressources à ces réseaux afin qu'ils puissent devenir des relais multiplicateurs efficaces et réunir les membres des groupes d'action communautaire ROMACT et ROMACTED afin qu'ils partagent leur expertise, entre eux et avec les réseaux de femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage, y compris leurs capacités à promouvoir la durabilité
- 2) Promouvoir et soutenir des programmes visant la réintégration des Roms et des Gens du voyage, que ce soit à leur retour de l'étranger ou à leur sortie de prison, qui impliquent des réseaux de la société civile de femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage.

4.2.2. Accès à la justice des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage

- 1) Les femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage devraient être incluses dans les processus de consultation décisionnelle des communautés locales et régionales aux niveaux national et international et y être associées.
- 2) Les États devraient évaluer l'accès des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage à la justice et l'impact des stratégies locales, nationales et internationales sur l'égalité des sexes ; ils devraient également définir les indicateurs nécessaires en matière d'égalité des sexes pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, tels que le suivi des résultats comparatifs d'activités, de politiques et de programmes particuliers pour les femmes et les hommes, ou l'évolution de la situation

ou du statut comparatif des femmes et des hommes (tels que les niveaux de participation ou de pauvreté, par exemple).

- 3) Les États membres du Conseil de l'Europe, les ONG et les autres organes compétents devraient continuer à promouvoir la formulation/l'amélioration/la modification de programmes d'aide juridictionnelle gratuite pour faciliter l'accès des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage à la justice.
- 4) Élaborer des stratégies spécifiques pour faire participer de façon effective la société civile des Roms et des Gens du voyage à la conception, la mise en œuvre et le suivi de ces programmes.
- 5) Former les médiateurs roms et sintés sur la manière de promouvoir l'accès à la justice et les encourager à diffuser l'information et à faciliter l'accès à la justice.
- 6) Mettre en place des mécanismes de suivi de l'accès à la justice impliquant toutes les parties prenantes, du niveau international au niveau national, en passant par le niveau local (société civile).

4.2.3. Rôle des organismes nationaux de promotion de l'égalité dans la mise en pratique et le suivi de l'égalité d'accès des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage à la justice et à leurs droits

- 1) Promouvoir la capacité des médiateurs à travailler *ex officio* et de manière intersectorielle, y compris en ce qui concerne les aspects de la pauvreté, en veillant à ce que des régimes d'aide juridictionnelle gratuits, accessibles et fonctionnels existent dans les États membres.
- 2) Promouvoir la consultation et la participation des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage aux organismes nationaux de promotion de l'égalité et à EQUINET.
- 3) Promouvoir la recherche sur ce dont ces femmes ont besoin pour accéder à la justice et aux droits dans la pratique.
- 4) Promouvoir la collecte de données sur l'égalité hommes-femmes et la dimension de genre en général.
- 5) Faire bénéficier d'autres autorités judiciaires de l'approche mise en place par l'OSCE pour les formations de la police par le biais d'EQUINET.
- 6) Promouvoir le leadership des employeurs, qu'ils soient privés ou publics, pour faire en sorte que l'équilibre entre les femmes et les hommes relève de leur responsabilité sociale.

4.2.4. Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

- 1) Ces pratiques néfastes et ces violations graves des droits de l'homme devraient être éradiquées principalement par les communautés roms avec le soutien des États et des ONG.
- 2) Les approches de la lutte contre ce phénomène devraient être adaptées aux communautés roms concernées, qui sont très diverses, tout en reconnaissant que la contribution de tous les genres est cruciale pour le succès des mesures appliquées.
- 3) Les États devraient promouvoir l'égalité de traitement des Roms et des Gens du voyage devant la loi et l'application de la loi, en soulignant que la culture/tradition n'est pas une excuse pour violer les droits des enfants.
- 4) Les États devraient encourager les recherches sur ces questions et élaborer des cadres juridiques pour lutter contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés avant l'âge de 18 ans et, à terme, les criminaliser.
- 5) Les établissements d'enseignement devraient promouvoir l'éducation sexuelle pour tous dans l'éducation formelle et informelle, dans le cadre du droit des enfants à l'information.

- 6) Les Roms et les Gens du voyage, quel que soit leur sexe, les ONG et les autres parties prenantes sont invités à travailler sur cette question.

4.2.5. Retrait forcé par l'État des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage de leur famille

- 1) Le retrait forcé des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage de leur famille ne devrait être utilisé qu'en dernier ressort car des études ont conclu qu'il est extrêmement risqué d'élever les enfants en institution plutôt que dans des familles car cela les expose au risque de devenir dépendants, sans-abri ou suicidaires faute de pouvoir développer un sentiment fort d'appartenance.
- 2) Les États et l'administration régionale devraient encourager la communication entre les institutions et les parents des communautés roms et des Gens du voyage en vue de privilégier l'aide sociale aux familles plutôt que le placement en institution.
- 3) Les États devraient encourager les recherches sur le placement des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage en institution dans le cadre de leur système général de contrôle de la qualité des mesures de protection de l'enfance et élaborer des mesures alternatives avec les familles roms par le biais de services ouverts de protection de l'enfance.
- 4) Les États devraient promouvoir la formation des autorités chargées de la protection de l'enfance, des institutions d'assistance publique et des institutions de protection de l'enfance à la situation des communautés roms et des Gens du voyage, aux cultures et à la diversité qui affectent les pratiques d'éducation des enfants afin de développer leurs connaissances, leurs compétences interculturelles et leur compréhension.

4.2.6. Violence à l'égard des femmes, y compris la stérilisation forcée et la violence sexiste

- 1) Les États qui mettent en œuvre la Convention d'Istanbul devraient veiller à ce que la société civile des Roms et des Gens du voyage contribue à briser le tabou de la violence sexiste et à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes en travaillant avec tous les genres. Les recommandations sont donc les suivantes :
- 2) Continuer à demander aux États membres du Conseil de l'Europe de faire de l'indemnisation des victimes de stérilisation forcée une priorité et promouvoir la sensibilisation à la question de la stérilisation forcée et à l'impératif du consentement libre et éclairé des femmes aux procédures de soins de santé reproductive.
- 3) Promouvoir la mise au point de processus de collecte de données sur les femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage victimes de violence reproductive/obstétrique et fondée sur le genre.
- 4) Les professionnels de la santé devraient mettre au point des méthodes et des procédures de sécurité pour lutter contre la stérilisation forcée, les différentes formes de violence obstétrique et les violations des droits reproductifs.
- 5) Favoriser la sensibilisation des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage à la défense de leurs droits lorsqu'elles sont victimes de violences et à l'entraide dans la défense de leurs droits.
- 6) Encourager la participation des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage au processus du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), en lui signalant les violations.
- 7) Dispenser une formation aux forces de police sur la violence à l'égard des femmes et les violations des droits reproductifs.

4.2.7. Expulsions forcées et pogroms contre les Roms et les Gens du voyage

- 1) Faire de la lutte contre l'antitsiganisme et l'antinomadisme paneuropéens, en particulier dans le contexte de la garantie de maintien dans les lieux des Roms et des Gens du voyage, une priorité de l'action de la communauté internationale.
- 2) Promouvoir des mécanismes de suivi des pratiques répressives en cas d'expulsions forcées qui s'apparentent parfois à des pogroms et des crimes de haine et qui entraînent souvent des blessures corporelles, des dommages matériels ou des violences, en vue de tenir les administrations locales responsables du non-respect de leurs obligations en matière de protection des droits des Roms et des Gens du voyage à la liberté de circulation, à la sécurité, au logement et à la vie privée.
- 3) Pour prévenir les expulsions forcées et les pogroms à l'encontre des Roms et des Gens du voyage, les États membres, les autorités locales et la police devraient expérimenter l'utilisation de mesures de dépoliarisation et de résolution des conflits aux premiers stades des situations de crise interethnique émergentes et expérimenter des pratiques de justice réparatrice pendant et après ces crises.

5. Encouragements généraux

Les marques d'encouragement plus générales ci-après s'adressent aux femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage ainsi qu'à leurs défenseurs et reflètent les principes fondamentaux nécessaires à la promotion de leur autonomisation et à la protection de leurs droits fondamentaux.



« Vous avez le droit d'être différents et visibles. Soyez visibles, soyez fiers ! »
Mme Tarja Halonen, ancienne présidente de la Finlande



« Une attaque contre quiconque basée sur sa culture est une attaque contre nous tous. Il n'y a pas de séparation entre nous. Nous qui avons une voix, nous devons l'utiliser. Engageons-nous à ne pas rester silencieux. Le discours de haine est fort, notre voix doit l'être encore plus. »
Mme Vivian Isberg, Finlandaise rom de la jeune génération